

Le 27 mai 2013, à 19h, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie Louise MOUNIER, Maire.

Etaients présents : Marie Louise MOUNIER, Marie-José CARLAC, Christine LE DUIGOU, Alain PERRON, Daniel JAMET, Sylvain ANQUETIL, Nathalie BOULBEN, Denis DROUAL, Joseph HERPE, Denis LUQUOT, Géa MEESTERBERENDS, Eliane NAON, Catherine PRAT.

Etait absent excusé : Gildas LE MASNE DE CHERMONT.

Avait donné pouvoir : Gildas LE MASNE DE CHERMONT à Christine LE DUIGOU.

Secrétaire de séance : Alain PERRON.

Le compte-rendu de la séance du 8 avril 2013 est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET DES COURS D'EAU PAR LE CABINET LE BIHAN INGENIERIE POUR VALIDATION

Madame Emmanuelle BESREST du Cabinet LE BIHAN INGENIERIE présente l'inventaire réalisé.

Elle rappelle les objectifs de cet inventaire, demandé selon les prescriptions du SAGE Ellé-Isole-Laïta.

L'inventaire des zones humides localise et caractérise les zones humides sur la commune, détermine leur état et leur intérêt, indique les orientations de gestion ou de protection appropriées pour la préservation de ces zones. L'inventaire des cours d'eau constituera le référentiel « cours d'eau » et transmis à l'Institut Géographique National (IGN) pour mise à jour des cartes.

Un comité de pilotage a été mis en place par la commune, composé de 15 membres. Ce comité a été associé aux différentes phases de l'étude.

Le déroulement de la concertation a été le suivant : la présentation de la démarche au comité de pilotage a eu lieu en mai 2011. Les investigations sur le terrain ont été réalisées entre mars 2011 et avril 2012. La restitution de l'expertise de terrain au comité de pilotage s'est déroulée en juin 2012. L'inventaire a été mis à la disposition du public en mairie du 06 juillet au 15 septembre 2012. Le bilan des remarques du SAGE Ellé-Isole-Laïta et des particuliers suite à la consultation a été fait en octobre 2012. Une réunion de présentation des résultats de l'inventaire et d'information auprès des agriculteurs a eu lieu fin octobre 2012. Enfin, des vérifications sur le terrain ont été effectuées et le comité de pilotage a validé l'inventaire lors de la réunion du 16 novembre 2012.

Au vu des résultats, le linéaire des cours d'eau répertoriés est de 84 km au total sur la commune. Les zones humides recouvrent une superficie totale de 358 ha, ce qui correspond à 12% de la surface de la commune.

Après cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide les résultats de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau réalisé par le prestataire Le Bihan Ingenierie suivant la méthodologie validée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Ellé-Isole-Laïta arrêté le 10/07/09.
- S'engage à ce que les zones humides et les cours d'eau inventoriés soient intégrés dans le document d'urbanisme de la commune lors de son élaboration ou de sa révision conformément aux prescriptions E3-2 et E3-8 du SAGE Ellé-Isole-Laïta. Les zones humides seront classées en secteurs non constructibles de la carte communale. La reconnaissance de ces zones sera effectuée par le biais d'une trame sur le plan cadastral.
- S'engage à faire parvenir à la structure de suivi du SAGE les résultats de cette étude (rapport papier et CD Rom) qui seront ensuite portés, pour avis, au bureau de la CLE. Une copie de la délibération sera également jointe.
- Autorise le Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta à transmettre les données de l'inventaire au format SIG, papier ou numérique aux structures et personnes qui pourraient lui en faire la demande, notamment aux services de l'état et à l'IGN avec qui il conventionne pour la mise à jour du Référentiel à Grande Echelle.

L'inventaire devra être validé par le bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS ET TRAVAUX

Le ravalement de la façade de la mairie, prévu en 2012, a été réalisé. Les parterres de fleurs devant la mairie ont été changés.

L'opération débroussaillage des chemins prévue le lundi de Pentecôte a été bien suivie : il y avait 4 équipes, avec au total 27 bénévoles.

Vendredi 24 mai dernier a eu lieu une réunion de présentation du projet d'aménagement de la place de l'église. Quelques personnes se sont déplacées, en plus des élus. Quelques questions sont encore à éclaircir, notamment concernant l'enrobé de synthèse qui doit être utilisé sur la place, et le sens unique rue de La Fontaine.

Centre de secours : des photos de l'avancement du chantier sont présentées aux élus.

TRAVAUX DE VOIRIE 2013 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

La consultation a été réalisée pour la 3^e partie de la VC4 (de la Croix de Kéroual à Kergoff d'en Bas) plus la partie qui va de la départementale D790 jusqu'au pont sur la route de Meslan, et pour le PDIC 2013 concernant la rue du Lieutenant Jamet, le lotissement de la rue de l'école, Goähel, de Nordréhan à Saint Quijeau et Kerbouër.

Deux offres sont parvenues en mairie et s'établissent comme suit :

	VC4	PDIC	TOTAL
BRULE ET WEICKERT	55 844,00 € HT	26 554,25 € HT	82 398,25 € HT
S RTP	57 489,00 € HT	29 989,16 € HT	87 478,16 € HT

Pour rappel, l'estimation établie par la DDTM en mars dernier était de 55 330,00 € HT pour la VC4 et de 33 254,50 € HT pour le PDIC, soit un total de 88 584,50 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise BRULE-WEICKERT pour un montant de 82 398,25 € HT (98 548,30 € TTC), en raison de la qualité de son offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du prix, et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

La ligne de trésorerie de la commune arrive à échéance le 10 juin 2013. Afin de financer les besoins de trésorerie, il s'avère nécessaire de prévoir une nouvelle ligne de trésorerie. Plusieurs établissements bancaires ont été consultés.

Après analyse des conditions de financement des différents établissements, c'est la proposition du Crédit Agricole du Morbihan qui est la plus économiquement intéressante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en place auprès du Crédit Agricole du Morbihan une ligne de trésorerie avec un montant plafond de 150 000 €, pour une durée de 12 mois, selon le taux variable EURIBOR 3 mois moyenné + 1,95 %. Il n'y a pas de commission d'engagement et les frais de mise en place s'élèvent à 75 € ; d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat et tout document s'y rapportant. Madame le Maire est habilitée en outre à procéder sans autre délibération aux opérations de demande de versement ou de remboursement de fonds.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'ISSUE DU PROCHAIN RENOUVELLEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 83 de la loi du 16 décembre 2010 (n°2010-1563), les conseils municipaux membres d'un EPCI à fiscalité propre doivent avoir délibéré, le 30 juin 2013 au plus tard, sur le nombre ainsi que la répartition des sièges, et notamment sur un éventuel accord local (en application de l'article L.5211-6-1 II du CGCT). A défaut, le Préfet modifiera les statuts des communautés au plus tard le 30 septembre 2013, afin que les communes connaissent le nombre de sièges dont elles disposeront au sein du conseil communautaire.

Pour les Communautés d'Agglomération et les Communautés de Communes, la loi du 31 décembre 2012 RCT permet une alternative négociée. Les communes peuvent à la majorité qualifiée majorer le nombre de siège résultant de la méthode légale. Cette majoration a été portée à 25% par la loi du 31 décembre 2012.

Trois impératifs doivent néanmoins être respectés : chaque commune a un siège, aucune d'entre elles plus de la moitié de ceux-ci et la répartition doit tenir compte de la population de chaque commune.

Répartition automatique des sièges en application de la réforme sans accord local : 35 sièges pour Roi Morvan Communauté.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur un éventuel accord local, sur le nombre ainsi que sur la répartition des sièges qui composeront le conseil communautaire à l'issue du prochain renouvellement des conseils municipaux.

Le Conseil Communautaire, réuni le 9 avril dernier, a approuvé :

- La majoration de 25% du nombre de siège de base, soit 43 sièges au total (35+8),
- La répartition en fonction de la population municipale comme suit :

Nom de la commune	Pop. Municipale en 2010 entrant en vigueur au 1 ^{er} janv 2013	Répartition légale	Répartition après accord local
GOURIN	4 084	6	6
LE FAOUET	2 866	4	4
GUISCRIF	2 344	3	3
LANGONNET	1 916	3	3
BERNE	1 538	2	2
MESLAN	1 344	2	2
PLOERDUT	1 234	1	2
LANVENEGEN	1 214	1	2
GUEMENE/SCORFF	1 204	1	2
PLOURAY	1 107	1	2
PRIZIAC	1 039	1	2
LIGNOL	910	1	2
LOCMALO	869	1	2
LE CROISTY	714	1	2
ROUDOUALLEC	712	1	1
LE SAINT	642	1	1
ST CARADEC TREGOMEL	480	1	1
KERNASCLEDEN	422	1	1
LANGOELAN	405	1	1
ST TUGDUAL	401	1	1
PERSQUEN	322	1	1
TOTAL	25 767	35	43

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Approuver le principe de l'accord local de la répartition des sièges en application des textes législatifs et réglementaires,
- Approuver la majoration du nombre de sièges à 25% conformément aux dispositions de l'article L5211-6-1 du CGCT,
- Approuver la répartition des 43 sièges en Conseil Communautaire, après accord local, comme présentée dans le tableau ci-dessus.

CONVENTION 2013 AVEC GUISCRIF POUR PRESTATION POINT A TEMPS

Madame le Maire souhaite, comme l'an passé, réparer au point à temps la chaussée des routes de la commune. Or aucune entreprise n'assure aujourd'hui cette prestation. Par conséquent, Madame le Maire souhaite que la mairie de GUISCRIF mette à disposition le matériel et le personnel nécessaire à cette prestation. La mairie de Guiscriff propose pour 2013 la mise à disposition du personnel et du matériel pour un montant de 777 € la journée de 7h, pour quatre journées au plus. Le prix de l'émulsion sera à notre charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention définissant les modalités de cette mise à disposition.

DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Afin de régulariser l'équilibre des opérations d'ordre en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement, il est proposé la décision modificative suivante :

En dépenses d'investissement :

Du 2315/23 op. 006 : - 5 000 € (opération 006 : aménagement place de l'église)

Au 2313 /040 : + 5 000 € (équivalence déjà inscrite en recettes de fonctionnement)

Décision adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Comme nous l'avons précisé lors du conseil de mars 2013, un diagnostic sur la consommation d'eau des bâtiments communaux va être réalisé par le SMEIL. La réunion de démarrage avec le cabinet d'études TPAE, sélectionné par le SMEIL, est prévue le mardi 11 juin à 15h, en mairie.

Concernant la réparation des planchers à l'école, la demande de subvention faite au Conseil Général n'aura pas de suite favorable pour le motif suivant : seuls les travaux portant sur la structure des bâtiments (en particulier ceux qui assurent le clos et le couvert) sont pris en compte dans le calcul de la subvention départementale. Nous sommes encore dans l'attente d'un devis, mais les travaux devraient débiter dès la 2^e semaine de juillet.

Madame le Maire informe ses collègues que la journée des élus pour la découverte du Pays COB aura lieu le 20 juin. Les plaquettes d'inscription sont disponibles en mairie.

Allée couverte de Kéroual : le panneau de présentation de l'allée couverte va être réalisé prochainement. Les stagiaires qui ont travaillé sur la mise en valeur du site ont obtenu la meilleure note de leur classe pour la présentation du projet (valorisation du site de l'allée couverte et classement du chemin de randonnée).

Un chemin, une école : le projet avance, les enfants travaillent en classe sur le dossier (perchoirs, faune, flore...). L'école a obtenu, pour ce projet, un prix au Trophée de la vie locale proposé par la caisse locale du Crédit Agricole au Faouët, et est convoquée au Trophée de la vie locale au niveau départemental le 28 mai prochain.

La commission des affaires scolaires organisera, comme à chaque période de vacances scolaires, une après-midi sport pendant les vacances d'été, pour les enfants de la commune, avec Profession Sport 56.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.